

Rapport sur l'approche participative au Projet de Restauration des Ressources Forestières de Bassila

Contexte historique

Le Projet de Restauration des Ressources Forestières de Bassila est un Projet GTZ et Luso-Consult qui a démarré en **1988** et qui doit se terminer en **2003**.

De **1988** en **1994**, le Projet était exécuté par la GTZ directement et ensuite la GTZ a remis le Projet en sous-traitance à Luso-Consult.

Au niveau du Gouvernement Béninois, le Projet a été sous la tutelle de l'Office Nationale du Bois de **1988** à **1996**, sous le Ministère du Développement Rural. Sous l'ONAB, le Directeur était à Cotonou et seul un Chef de service se trouvait à Bassila. L'ONAB à cette époque effectuait des plantations en régie principalement dans la Forêt Classée de Pénésoulou. Le personnel était peu nombreux et les travaux constituaient essentiellement en des plantations et des essais de recherche. L'essentiel du personnel constituait en des manœuvres journaliers qui étaient payés à la journée.

De **1988** à **1996**, on peut qualifier l'approche de dirigiste. A partir de 1995, l'équipe dirigeante du Projet a commencé à réorienter l'approche du Projet vers ce que l'on appelle à l'époque l'approche participative, sans toutefois maîtriser correctement le sujet.

De **1997** à **aujourd'hui**, bien que toujours au MDR, le Projet a été transféré à la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles. Dès lors, il a eu un Directeur autonome à Bassila. Lors du transfert du Projet à la DFRN, le Cantonnement forestier de Bassila a été intégré au Projet.

Ce n'est qu'en **1997** que le Projet s'est réorienté vers une réelle approche participative qui s'est traduite dans les faits concrets par plusieurs points :

- Travail sur l'ensemble de la Sous-Préfecture sauf les forêts classées de Mont Kouffé et de Wari-Marou, soit 33 villages représentant environ 50.000 personnes et 250.000 hectares.
- Intégration dans l'équipe du Projet d'animateurs, agents permanents du Projet.
- Intégration des résultats correspondants à une activité de terroir dans le schéma de planification du Projet.
- Agrandissement de l'équipe du Projet en collaborateurs béninois financés par la GTZ.

En **1998**, le Projet a changé sa structure, augmentant le nombre d'animateurs de 10 à 12 et remplaçant les 3 techniciens forestiers par des responsables de zones. Le diplôme de formation des animateurs a été revu à la hausse en exigeant une formation technique agricole forestière ou vétérinaire de base. Quant aux Responsables de zone, leur niveau est au minimum Ingénieur de travaux. Le responsable à la Gestion des ressources naturelles dans les Terroirs qui était un sociologue a été remplacé par un Ingénieur forestier ayant une grande expérience en approche participative.

A partir de **1998**, le nombre de formation des animateurs et des paysans a augmenté nettement. En **1999**, 50 formations ont été données à travers le Projet. Les grandes filières bois d'œuvre et charbon de bois ont été complétées par des « petites » filières comme l'anacardier, le teck, l'eucalyptus, la karité.

Le schéma de planification du Projet (SPP)

Objectif de Projet

L'objectif actuel concerne l'amélioration des ressources naturelles dans la Sous-Préfecture d'une façon durable. Les personnes ressources étant au centre de l'objectif et concernant les 50.000 habitants des 33 villages de la sous-préfecture.

Résultat 1 et 2

Les résultats 1 et 2 concernent des **forêts classées** et des forêts du domaine protégé de l'état plus couramment appelées **forêts privées**. Ces forêts, classées ou privées sont aménagées par des paysans de la sous-préfecture regroupés en structures villageoises de gestion ou en groupements d'aménagistes.

Dans les 2 cas, la gestion incombe aux paysans. L'Etat n'effectue qu'un rôle d'appui et de contrôle.

Dans le cas des **forêts classées**, le contrat est signé entre le Gouvernement représenté par le Ministre du Développement Rural et des Représentants des structures villageoises qui représentent les villages.

Dans le cas des **forêts privées**, le contrat est signé entre le Directeur des Forêts et des Ressources Naturelles et des Représentants des collectivités (lignage, clans).

Dans le cas des **forêts classées**, les membres des structures villageoises signent d'autres contrats avec des structures d'intérêt économique qui représentent chacune des familles de chacun des quartiers du village, pour autant qu'ils soient intéressés à l'activité.

Dans le cas des **forêts privées**, les représentants des collectivités soit exécutent le plan d'aménagement eux-mêmes, soit signent avec des groupements d'aménagistes des contrats de bail pour l'exécution des travaux. Les aménagistes, dans ce deuxième cas, sont des « étrangers » résidant depuis longtemps sur les terres de la collectivité et qui désirent s'occuper des arbres, ce qui n'est pas possible facilement de façon traditionnelle.

Résultat 3

Ce résultat concerne la gestion des ressources naturelles dans les terroirs. L'objectif étant que cette gestion soit rationnelle et durable.

Les activités principales concernent les feux de brousse, les défrichements contrôlés, la transhumance et les plantations ligneuses.

La lutte contre les **feux** de brousse tardifs et l'allumage des feux précoces ont commencé concrètement en 1997. Le **défrichement contrôlé** a commencé concrètement en 1999. La lutte contre la **transhumance** anarchique a connu un essor à partir de 1998 après l'engagement d'un animateur spécialisé en pastoralisme et s'exprimant en langue peul. Les **plantations** dans les terroirs avaient connu un essor en 1997. L'évaluation des résultats n'avait pas été concluante du fait que le travail avait porté essentiellement sur des pieds isolés et non sur des surfaces relativement grandes.

Fin 1999, le Projet se réorientait vers la promotion des **plantations** dans les terroirs sur des surfaces minimales selon un cadre technique précis, principalement pour l'anacardier, le teck et l'eucalyptus. Les premières plantations subventionnées suivant ce nouveau concept sont réalisées lors de la campagne de plantation de l'an 2000.

Résultat 4

Il concerne l'appui aux **structures** qui concernent tous les autres résultats du Projet. Cet appui se concrétise par des formations, du suivi et des évaluations.

Les formations concernent l'approche participative, l'auto promotion, l'organisation, la planification, le suivi - évaluation des activités et enfin les techniques de production ou de transformation.

Du fait de la présence des **12 animateurs et animatrices** et des **3 Responsables de zones** dans les villages, le suivi et l'évaluation sont permanents. L'assistance technique est réalisée selon les besoins

Résultat 5

L'appui aux **filières** concerne les filières **apiculture**, **charbon** de bois, **karité**, **anacardier**, **teck** et **eucalyptus**. Pour réaliser ces activités, un certain nombre d'actions sont menées et des spécialistes sont invités comme consultants afin d'améliorer les techniques. De nombreuses formations sont réalisées ainsi que des visites d'échange.

Les équipements de base nécessaires à l'exécution d'une activité sont en général fournis lors des formations avec une certaine participation des intéressés. C'est ainsi que de nombreux **Groupements de femmes** ont été formés en **maraîchage** et sur la technique de fabrication du **savon** à base de **karité**. Les Groupements de femmes ont aussi participé à la formation en **apiculture** et en fabrication du **charbon** selon la méthode améliorée. En apiculture, la majorité c'est des hommes individuels.

Pour la fabrication du **charbon**, 4 groupements sur 6 comportent 65% de **femmes**. La méthode améliorée de fabrication de charbon est réalisée par des groupements autour des forêts classées de Pénéssoulou et de Bassila. Les plantations **d'anacardiens** sont individuelles ou par petits groupes mais nombreuses et très dispersées sauf dans la forêt classée de Pénéssoulou où 120 ha ont été réalisés en 1999. Les plantations de **tecks** sont individuelles et peu nombreuses et de petites tailles sauf dans la forêt classée de Pénéssoulou où 80 ha ont été plantées en 1999.

Résultat 6

L'application de la **loi forestière** sur le terrain est réalisée par des représentants de l'Etat ayant la fonction de verbaliser les contrevenants.

Actuellement, le Cantonnement travaille sur les 250.000 ha de superficie où le Projet travaille auxquels il faut ajouter les 250.000 ha représentant les forêts de Mont Kouffé et de Wari-Marou où le Projet ne travaille pas. L'Etat dispose d'un Chef Cantonnement et de 3 Chefs de Poste Forestier. Dans ces conditions, il est très difficile de gérer l'exploitation forestière sachant qu'en 1999, plus de 130.000 madriers ont quitté la Sous-Préfecture, soit plus de 360 par jour en moyenne.

D'autre part, les textes légaux sont traduits dans les langues locales et discutés dans les villages .

Dans certains villages, des comités de lutte contre l'exploitation forestière illégale commencent à être fonctionnels et tentent du mieux qu'ils peuvent de lutter contre l'exploitation illégale. La difficulté pour le cantonnement réside également dans le fait que la superficie d'action du Projet ne représente que 50% de la superficie de la Sous-Préfecture et que c'est justement dans les Monts Kouffé et à Wari-Marou que se trouvent les bois d'œuvre les plus intéressants.

L'approche « genre et développement »

En 1998, sous l'impulsion du mouvement général constaté dans les Projets GTZ au Bénin et avec le concours de la Volontaire allemande, l'approche « genre et développement » a commencé à se développer concrètement sur le terrain. Le premier pas a été un atelier organisé par des spécialistes GTZ du PPEA (Projet d'élevage, coopération bénino-allemande). Actuellement, la formation et le suivi continuent.

Aujourd'hui, on constate que l'approche « genre et développement » est entièrement intégrée dans l'approche participative promue par le Projet. D'autre part, la nouvelle Volontaire allemande a comme tâche essentielle de s'occuper de la promotion des **femmes** tous azimuts.

Une réorganisation des tâches des **3 Animatrices** qui a débuté en l'an 2000 recentre l'occupation de ces 3 Animatrices vers les groupements de femmes. Contrairement aux autres animateurs qui s'occupent de 2 ou 3 villages, les animatrices ne s'occupent plus spécifiquement que d'un village mais s'occupent des groupements féminins de leur zone soit une dizaine de villages.

La lutte contre la pauvreté

Tout récemment, un **atelier** s'est tenu à la GTZ à Cotonou pour appuyer concrètement la mise en place d'activités concernant ce sujet.

Les paysans et les groupes avec lesquels le Projet travaille sont essentiellement des pauvres, et les plus pauvres de la Sous-Préfecture sont **majoritairement des femmes**. Ce qui fait que la lutte contre la pauvreté au Projet a été associée étroitement à l'approche genre au niveau de la structure du Projet et au niveau des actions.

La lutte contre la pauvreté passe d'abord par la **formation**, soit à des techniques (nouveau métier), soit à la gestion et planification (métier plus rentable), soit à l'animation (formation de formateurs et extension de l'information). Dans ce cadre, nous avons constaté l'importance essentielle de l'usage courant de la **langue et de l'écriture française** et du calcul aisé. En effet, l'alphabétisation fonctionnelle ou en arabe ne sont que peu efficaces pour améliorer la gestion d'une activité lucrative.

Au projet, dans le cadre de l'utilisation de la **ligne budgétaire 11.8 : « sous-traitances »**, nous avons décidé de consommer cette ligne avec une préférence pour des actions pour lesquelles l'argent va **directement** du projet au compte CLCAM du paysan. De ce fait, deux sous-traitances avec le projet allemand de Manigri et le Centre de Promotion Rurale du CARDER de Tchétou ont cessé. En effet, les ONGs, n'ayant pas de revenus propres, sont des consommateurs intermédiaires intempestifs de capital précieux, puisque arrivant directement dans la main du paysan.

Décentralisation

Afin de préparer les populations à la décentralisation, le projet a organisé la **formation de 50** cadres de Bassila, agents du projet, animateurs, autorités, etc. Ceux-ci ont pour seconde tâche de **restituer** cette formation au niveau des populations.

EL090500